

APPEL À CANDIDATURES

Réseau Jeunes Ambassadeurs 2019

Lycées professionnels

Date limite de réponse

Le 26 juillet 2019

À

16 heures

Préambule

Dans un secteur en tension mais peu attractif, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) mène une politique volontariste de promotion, qualification et d'insertion.

Partenaire, depuis plus de 25 ans, de l'ensemble des acteurs de l'Éducation et de l'emploi, la FEP a pu mettre en place et déployer de véritables programmes d'actions d'information, de valorisation et de promotion des métiers sur tout le territoire. Ainsi, elle organise et participe avec les opérateurs du Monde de la Propreté (FARE, INHNI, CTIP, etc.) à de nombreuses manifestations (salons, forums, etc.) ; Crée et diffuse des outils pédagogiques, et mène régulièrement des campagnes d'information d'envergure.

Dans le cadre de ces actions, la FEP souhaite contribuer au rayonnement de la profession et soutenir l'information-orientation des jeunes à travers l'élargissement et l'animation du réseau « Jeunes Ambassadeurs de la Propreté » lancé en 2016.

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

La Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) lance un appel à candidatures dans le cadre d'une convention générale de coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse visant à promouvoir les métiers et formations de la propreté auprès des jeunes et de leur famille.

L'appel à candidatures est ouvert aux lycées professionnels dispensant des formations dans le domaine de l'hygiène et propreté. **Il porte sur la mise en place et le développement et le suivi-animation du réseau « Jeunes Ambassadeurs de la Propreté » de l'établissement.**

Pour rappel, le réseau « Jeunes Ambassadeurs de la Propreté » vise à :

- Développer l'esprit d'appartenance chez les anciens apprentis afin qu'ils soient les Ambassadeurs de la branche auprès des jeunes ;
- Développer des liens avec les anciens apprentis pour qu'ils soutiennent l'insertion des jeunes en formation dans les établissements dispensant des formations en propreté (exemple : intégration en stage, recrutement, conseils, etc.) ;
- Favoriser le partage d'expériences, le développement de compétences, et la diffusion de bonnes pratiques métier ;
- Faciliter l'évolution professionnelle des membres du réseau « Jeunes Ambassadeurs de la Propreté ».

Article 2 – Activités et format attendus

La candidature devra obligatoirement prévoir l'organisation d'un évènement ; L'animation et le suivi du réseau ; Bilan global.

1. **L'organisation d'un évènement à réaliser entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2019 :**

Les candidats ont la possibilité de proposer des animations alliant échanges professionnels et convivialité. **Sont cependant exclues les animations en rapport avec le jeu, l'alcool, le tabac, etc.**

Déroulement type :

- Diffusion du film de promotion du réseau Jeunes Ambassadeurs (fourni par la FEP) afin de convaincre de nouveaux adhérents au réseau « Jeunes Ambassadeurs ». Le film pourrait être diffusé par exemple pendant l'accueil des participants à l'évènement ;
- Un temps (5 à 10 minutes) réservé à une intervention de la direction Attractivité-Formation-Compétences-Emploi de la FEP qui présentera la stratégie de la FEP en matière d'attractivité. L'objectif est de valoriser le réseau « Jeunes Ambassadeurs » en l'inscrivant dans une dimension nationale ;
- Présentation de la charte d'adhésion et incitation des participants à adhérer au réseau. Un espace dédié à la signature de la charte par de nouveaux adhérents est à prévoir ;

- **Au moins une animation professionnelle** : intervention d'un expert, speed-meeting, présentation d'entreprise, témoignages, etc.

Autres idées d'animation :

- Remise d'un prix « Jeunes ambassadeurs » les plus impliqués dans le réseau ;
- Diffusion d'une revue de presse locale autour de l'évènement « Jeunes Ambassadeurs » organisé l'année précédente par l'établissement ou d'interventions des « Jeunes ambassadeurs » lors de différentes actions ;
- 2 ou 3 rendez-vous dans l'année, éventuellement en journée, pouvant prendre la forme d'ateliers thématiques, Groupes d'échanges d'expériences, Networking, etc.

2. Animation et suivi du réseau : l'établissement devra suivre et animer l'activité du réseau.

- Envoi d'agendas des interventions attendues au membres du réseau ;
- Sollicitation des membres du réseau pour les jurys d'examens, salons, forums, etc. ;
- Diffusion d'informations à partager sur les réseaux sociaux ;
- Suivi de l'activité des membres du réseau : recensement des interventions réalisées par chaque membre, profil des membres, etc.

3. Bilan : la FEP est engagée auprès de ses partenaires (Ministère de l'Éducation nationale et OPCA-TS) à fournir un bilan précis des actions financées. Aussi, il est impératif que les établissements retenus dans le cadre du présent appel à candidatures fournissent :

- **À l'issue de l'évènement :**

- **Un bilan qualitatif et quantitatif** sur la base de l'administration d'un questionnaire (fourni par la FEP) pendant l'évènement ;
- **Une liste des nouveaux membres du réseau** « Jeunes Ambassadeurs » de l'établissement. Celle-ci devra contenir les informations suivantes :

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau d'étude	Fonction	Téléphone	Mail

- **Un bilan quantitatif annuel** comprenant :

1. Suivi des interventions réalisées par les Jeunes Ambassadeurs.

Nombre d'interventions	Type d'interventions	Nombre de jeunes reçues par les Ambassadeurs

2. Profil des membres du réseau : répartition des membres par :

- Genre (Hommes/Femmes)
- Tranches d'âge
- Fonctions
- Niveau d'études

Article 3 – Financement et supports

Chaque établissement retenu dans le cadre du présent appel à candidatures pourra bénéficier d'un financement global du projet. **Ce montant sera versé à la réalisation du projet sur présentation des justificatifs et bilan qualitatif et quantitatif à l'issue de l'évènement.**

En complément, les établissements retenus bénéficieront :

- D'une mise à disposition de documentation sur les formations et métiers (exemple : zoom ONISEP, plaquettes métiers, etc.) ;
- Mise à disposition de la charte adhérent « Jeune Ambassadeurs de la Propreté » et un support de présentation du réseau.

La contractualisation entre la FEP et l'établissement retenu sera formalisée par une convention précisant les engagements réciproques des deux parties.

Article 4 – Modalités de participation

Article 4.1 - Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être transmis par mail ou par courrier avant le 26 juillet 2019 à 16h00.

Par Mail à : formation@federation-proprete.com

Article 4.2 - Validation des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être renseignés complètement et lisiblement. Ils doivent comporter le dossier de candidature de l'établissement ainsi que la fiche d'autorisation du chef d'établissement (Cf. Dossier de candidature en pièce jointe). **Seuls les dossiers complets seront instruits.**

Article 5 – La sélection

Article 5.1 - Modalités de sélection des dossiers

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- L'action doit concerner les anciens apprentis de l'établissement travaillant actuellement dans le secteur de la propreté ;
- Conformité aux attentes précisées dans l'article 2 : contenu des activités et délais de réalisation ;
- Engagement formel concernant l'animation et le suivi du réseau, ainsi que la transmission des bilans attendus à l'article 2 ;
- L'établissement devra désigner un référent. Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié de la FEP concernant le projet.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'animation professionnelle proposée lors de l'événement.

Article 5.2 - Processus de sélection

Les dossiers de candidature seront instruits par la Direction Education-Formation-Compétences-Emploi de la FEP.

Les candidats seront informés de l'issue de la sélection par courrier électronique au plus tard le 2 août 2019.